



Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable,
des Transports
et du Logement

BEA

Bureau d'Enquêtes et d'Analyses

Paris, le 5 Juillet 2011

Monsieur le Président de la Commission
d'enquête

Ministère des Postes et Télécommunications,
de la Promotion des Nouvelles technologies,
de l'Information et de la Communication,
chargé des Transports et du Tourisme

Moroni

Union des Comores

Objet : Enquête sur l'accident du vol IY626

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance du premier rapport d'étape relatif à l'accident du vol IY626 survenu le 29 juin 2009 au cours de la procédure d'atterrissage à l'aéroport de Moroni. Ce rapport est daté du 25 juin 2011 mais n'a pas, à ma connaissance, été rendu public à ce jour.

Ce rapport contient les éléments factuels qui, pour l'essentiel, étaient déjà disponibles trois mois après l'accident.

Or, le BEA vous a adressé en mai 2010 un document de travail en vue de la publication d'un rapport d'étape dans la perspective du premier anniversaire de l'accident. Cette note n'a été prise en considération qu'un an après, et seulement de façon partielle, puisque les courbes retraçant les paramètres de vol n'y figurent pas, non plus que certains faits établis, comme nous vous l'avions demandé par ma lettre du 24 juin 2011 adressée à l'enquêteur en charge.

Je constate donc que, depuis septembre 2009, l'enquête n'a pas progressé. Aucune mesure susceptible d'améliorer la sécurité des vols n'a encore été recommandée par votre Commission dont c'est pourtant la responsabilité.

Zone Sud – Bâtiment 153

200 rue de Paris

Aéroport du Bourget

93352 Le Bourget Cedex

Je rappelle que la France, par l'intermédiaire du BEA, s'est profondément impliquée dans cette enquête. Les recherches sous-marines ont été financées par la France pour un montant de 3 M€. Elles avaient pour premier objectif de récupérer les enregistreurs de bord pour les mettre à la disposition de la Commission d'enquête. Le fait que celle-ci n'ait pas, sur la base d'arguments infondés, commencé à exploiter les informations récupérées dans ces enregistreurs, deux ans après leur lecture, est inacceptable.

Je vous demande instamment que l'enquête de sécurité que vous dirigez soit dorénavant conduite avec diligence et dans le respect des dispositions internationales.

Je vous serais donc reconnaissant, en qualité de Président de la Commission d'enquête, de bien vouloir veiller à ce que soit établi un programme de travail permettant d'aboutir à la publication d'un rapport final dans les meilleurs délais.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur du BEA



Jean-Paul TROADEC

Copie : M. Bourhane Ahmed Bourhane